

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	81 (1952)
Heft:	6
Rubrik:	Comment venir mieux encore en aide à l'enfant suisse nécessiteux?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comment venir mieux encore en aide à l'enfant suisse nécessiteux ?

Concours organisé par Pro Juventute à l'occasion de son 40^e anniversaire

Tous les enfants de chez nous ne sont pas des favorisés du sort. Nombre d'entre eux ne se trouvent pas sur le versant ensoleillé de l'existence. Qui se soucie d'eux ? Qui les console aux heures de peine ?

Depuis 40 ans, *Pro Juventute* accorde sa sollicitude à ces jeunes déshérités. Mais, malgré tous ses efforts, que de misères restent à soulager, que de problèmes qui devraient trouver aujourd'hui une solution plus satisfaisante. Ne songeons qu'aux enfants placés, à ceux de divorcés, aux jeunes bergers manquant de protection, à la formation des enfants de la montagne, aux mesures destinées à sauvegarder les jeunes en danger moral, à la réforme des établissements, à la lutte contre les publications immorales, etc.

Comment venir en aide ?

Pro Juventute pose cette question à tous les adultes qui ont à cœur le bien de la jeunesse suisse. Par de judicieuses idées et d'utiles conseils, qu'ils nous secondent dans nos tâches !

Que proposez-vous ?

Nous demandons à tous les amis de la jeunesse, aux travailleurs sociaux, mais avant tout aux mères et aux éducateurs, de nous faire savoir par écrit comment, à leur avis, il serait possible de préserver ou de libérer la jeunesse de certaines misères.

Leurs suggestions peuvent avoir la forme d'un rapport détaillé ou être formulées plus succinctement. Le choix du thème est entièrement libre.

Les travaux seront soumis à un jury et les meilleurs envois publiés après avoir été communiqués à l'Assemblée commémorative de *Pro Juventute* qui aura lieu, à Zurich, le 2 juillet 1952, Maison des Congrès.

Leurs auteurs pourront désigner un enfant auquel *Pro Juventute* viendra en aide en lui procurant un séjour de vacances, une cure, ou en prenant à son égard d'autres mesures appropriées.

Les travaux devront être munis de l'indication « Concours du 40^e anniversaire de *Pro Juventute* » avec mention du nom, de l'âge, de l'adresse, de la profession ou d'un motto. Dans ce dernier cas, le motto sera répété sur une enveloppe fermée contenant les indications précitées. Adresser les envois au Secrétariat général de *Pro Juventute*, Seefeldstrasse 8, Zurich, jusqu'au 16 juin 1952, au plus tard.

Ceux qui s'intéressent à ce concours peuvent demander d'autres exemplaires du présent texte à la Bibliothèque du Secrétariat général de *Pro Juventute*, qui leur fournira aussi, s'ils le désirent, et dans la mesure de ses possibilités, de la documentation relative à la protection de la jeunesse.

Nous remercions d'avance tous ceux qui, par leurs travaux, contribueront à améliorer le sort d'enfants de chez nous.

Fondation Pro Juventute.

